

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° II-2999

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Accès et retour à l'emploi | 0 | 0 |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi | 0 | 0 |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail | 0 | 0 |
| Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail | 0 | 8 000 000 |
| Nouveau : Reconnaissance de l'emploi périscolaire (<i>ligne nouvelle</i>) | 8 000 000 | 0 |
| TOTAUX | 8 000 000 | 8 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

et amendement d'appel vise à alerter le Gouvernement sur la nécessité pour que chaque animateur périscolaire avec un contrat de plus de 25h par semaine ait un revenu mensuel supérieur au seuil de pauvreté.

Nous avons rencontré Laura, animatrice dans un centre périscolaire à Amiens : « Je suis auxiliaire, ça veut dire que tous les deux ou trois mois, ils me renouvellent. Ou pas. Et ça fait trois ans que ça dure, comme “directrice adjointe” remplaçante. Et avant ça, j'ai fait onze ans de vacation animatrice... Comment vous voulez que j'aie un enfant ? Ils vont mettre quelqu'un sur mon poste, et je pourrai redémarrer à zéro... » Les animateurs et animatrices périscolaires travaillent entre 15 et 20h par semaine, dans des temps décousus, avant et après les cours des élèves, parfois durant la pause méridienne. Ces contrats en temps partiels payés au SMIC prolongent une situation précaire et ne permettent pas dépasser le seuil de pauvreté alors même que l'amplitude horaire est très étendue.

Concrètement, notre système bricole, avec contrats aidés précaires, avec des bouts de CDD, pour que des animateurs s'occupent comme ils peuvent des enfants. Les enfants, justement, eux, pâtissent particulièrement de ce système. Anaïs, responsable du pôle enfance d'un centre social, expliquait justement : « Comme au moins la moitié de mon équipe a d'autres projets en tête, et que les contrats d'insertion ne sont pas renouvelables plus d'une fois, l'équipe change tout le temps... nous essayons de construire des projets à partir des compétences de nos animateurs, comme la sensibilisation à la nature ou le multimédia, mais nous ne pouvons assurer aucune continuité. »

Pour assurer un revenu digne à ces centaines de milliers d'animateurs et animatrices et pour que les enfants bénéficient d'un contenu pédagogique de qualité, il faut sortir ce métier de son extrême précarité. Il apparaît nécessaire que l'État permette une rémunération digne aux animateurs et animatrices au-delà du seuil de pauvreté.

La réalisation de cet amendement d'appel passe par le transfert de 8 000 000 d'euros en AE et CP l'action 09 « Systèmes d'information » du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » vers un nouveau programme intitulé « Soutien à l'emploi périscolaire ».

Les règles de recevabilité nous obligent en effet à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission.